

Retraite handicap

L'Année Européenne des Personnes Handicapées 2003 (AEPH) mobilise actuellement des milliers de personnes concernées, pour **changer les regards** qui sont portés sur elles et pour **combattre les discriminations** dont elles sont victimes. Cette initiative reflète la volonté des personnes handicapées à vouloir vivre au milieu des autres dans l'égalité, non pas forcément comme les autres, mais avec un accès identique à leurs droits et à la citoyenneté.

Sous l'impulsion des organisations de personnes handicapées, les réponses apportées à leurs besoins qui étaient centrés sur la *réparation* et la *réadaptation* dans un objectif de *normalisation*, parfois de façon presque exclusive, visent maintenant à **l'adaptation de l'environnement** dans un objectif de **non-discrimination**. Cette nouvelle approche est d'autant plus souhaitable qu'elle améliore non seulement la vie des personnes handicapées, mais aussi celle de l'ensemble des citoyens. Le constat est tel qu'il est devenu un des principaux slogans du Comité Français de Coordination de l'AEPH, et affirme que : « *Ce qui est bon pour nous est bon pour vous* »

C'est évident quand les bus urbains à plancher bas offrent plus d'aisance à tous les passagers, ce l'est à priori moins à propos des retraites ... et pourtant !

Pour que **l'accessibilité universelle** devienne une pratique de référence, les besoins de chacun doivent être pris en compte dès la conception des projets dans une réflexion **transversale**. C'est donc sur tous les grands dossiers que les associations représentatives des personnes handicapées doivent pouvoir s'exprimer ; ceux des retraites et de l'éducation étant les plus actuels et les plus symboliques, parce qu'ils sont traités en 2003, Année Européenne des Personnes Handicapées, et parce qu'ils concernent tous les travailleurs, tous les élèves et tous les parents, dont évidemment des personnes handicapées.

Certaines revendications des personnes handicapées à propos de la retraite, telles que celle qui est liée à la pénibilité supplémentaire éprouvée du fait du handicap, peuvent se rapprocher de critères déjà présents dans les propositions actuelles. D'autres, comme le nombre d'années de cotisation qui ouvre aux droits, paraissent à priori plus difficile quand le devenir de celui qui a passé 10 à 20 ans de sa vie sans travail du fait d'une invalidité sera abordé. Mais les personnes handicapées sont aussi porteuses d'expériences qui pourraient utilement contribuer à faire avancer cette réforme.

.../...

La Réforme des retraites est difficile parce qu'elle cristallise à elle seule des mutations qui touchent les repères qui fondent notre organisation sociale : Le rapport au travail, la solidarité, la santé et les rythmes de la vie ; des repères que les personnes handicapées ont souvent eu à reconsidérer pour elles-mêmes.

Pensionnés, nous sommes beaucoup de personnes handicapées à avoir aménagé notre temps et revu nos conditions de vie autonome, comme l'ont fait et le feront les retraités. Enfermés dans des systèmes de pension qui interdisent tout travail rémunéré sous peine de régression financière et peu sollicités par les employeurs, nous sommes nombreux à avoir développé des activités bénévoles et citoyennes pour rester actifs et socialement vivants. De cette expérience, nous avons appris à séparer le travail, synonyme de rémunération, de l'activité, dont les bénéfices sont autres mais pas moins collectifs. Dans l'éducation, par exemple, il existe un grand nombre de tâches qui pourraient être assurées par des éducateurs à la retraite pour accompagner les enfants handicapés dans leur scolarité.

Pour inciter les personnes handicapées à s'investir dans une activité, notre expérience nous amène à proposer un « Revenu d'activités », une modeste contrepartie financière qui, soumise à contribution sociale et cumulable avec les pensions perçues, pourrait améliorer sensiblement nos revenus et stimuler notre activité. Nous partageons avec les retraités la situation de vivre avec des pensions tout en étant confronté à des modifications de nos champs d'autonomie, et nous pourrions dire ici que « *ce qui nous est utile peut l'être à d'autres* »

Ces quelques exemples montrent à eux seuls les nombreuses contributions que nous, personnes handicapées, pouvons apporter aux grands débats qui animent actuellement la France. Le simple droit des citoyens handicapés fait de nos organisations représentatives des partenaires à priori incontournables, d'autant plus au cours de notre Année Européenne. Les partenaires aujourd'hui face à face doivent maintenant comprendre qu'il pourraient trouver de nombreux intérêts à notre contribution au débat.

Paris, 23 mai 2003

Jean-Luc Simon
Président du Comité Français de coordination pour l'Année
Européenne des Personnes Handicapées